



MAIRIE DE PERLY-CERTOUX

LES PAGES JAUNES - INFORMATIONS OFFICIELLES

NOVEMBRE 2017

Route de Certoux 51 - 1258 Perly-Certoux - Tél. 022 721 02 50 - Fax : 022 721 02 51

E-Mail : info@perly-certoux.ch - Site internet : www.perly-certoux.ch

Heures d'ouverture :

lundi et mercredi 8h30/12h - 14h/18h - mardi 9h/12h - jeudi et vendredi 8h30/12h

En dehors de ces heures, le secrétariat est ouvert sur rendez-vous.



Sécurité :

Police municipale : Route de St-Julien 122, Plan-les-Ouates, de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30,
Téléphone : 022 884 64 50

Police cantonale : Poste de Carouge, rue de la Fontenette 18 – 1227 Carouge 13
Téléphone : 022 427 66 00

En cas d'urgence, la police répond 24 heures sur 24 au n° 117.

Social : Relais social communal : tél. 022 721 02 66

PROCHAINES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL 2017

Attention, changement de date ! La séance d'octobre est reportée au jeudi 2 novembre à 20 heures
(présentation du budget 2018)

Jeudi 16 novembre à 20 heures
(adoption du budget 2018)

Jeudi 14 décembre à 20 heures

L'ordre du jour des séances est affiché sur le panneau d'affichage de la Mairie une semaine environ avant la séance ainsi que sur le site de la commune : www.perly-certoux.ch

Les séances sont publiques et des échanges informels avec l'Exécutif et les membres du Conseil municipal peuvent avoir lieu à l'issue de chaque séance du Conseil municipal.

ACTUALITES COMMUNALES

MERITE COMMUNAL 2017 – PROPOSEZ DES CANDIDATURES !

Les Autorités communales lancent un appel à candidature pour le Mérite communal 2017. Le ou la lauréat-e doit s'être distingué-e dans un domaine culturel, sportif, humanitaire, civique, économique ou scientifique.

Les Autorités ont élargi le cercle des méritants à tous les domaines. Ainsi, en plus des sportifs, qui restent admis, les entreprises, les personnes actives dans les associations communales culturelles ou autres, les scientifiques, qu'ils soient établis sur la commune ou qu'ils y soient nés, peuvent prétendre recevoir le Mérite communal de Perly-Certoux. D'autres candidats sont possibles, comme les citoyens engagés, acteurs, musiciens ou les personnes se distinguant par leur engagement humanitaire, dans la commune ou hors de la commune.

Le règlement établit que les candidats au Mérite doivent avoir un lien démontré avec la commune : soit ils en sont originaires, soit ils y vivent, soit ils y sont actifs. Ainsi, les candidats originaires de Perly-Certoux ayant développé leur activité à l'étranger sont admis, comme le sont les étrangers fortement actifs sur la commune, au sein d'une entreprise ou d'une association communale. Les groupes de personnes (par exemple une équipe sportive ou le comité d'une association) ou une entreprise peuvent aussi être proposés pour le Mérite communal.

Pour proposer une candidature, il faut remplir le formulaire que l'on trouve à la Mairie ou sur le site www.perly-certoux.ch, ou écrire sur papier libre mais donner les indications demandées dans le formulaire. Délai : 30 novembre 2017.

Le jury est composé du Conseil administratif. La remise du Mérite, doté de CHF 3000.- de prix, se fera dans le cadre d'un événement public communal.

INAUGURATION DU CENTRE DE VIE INTERGENERATIONNEL SAMEDI 4 NOVEMBRE 2017 – 10H-18H

PROGRAMME

10h - 18h Portes ouvertes

Toute la journée, visite de quelques logements, du restaurant et de l'ancienne villa rénovée

11h Partie officielle

M. Fernand Savigny, maire

M. Paolo Amaldi, architecte du Bureau *Amaldi Neder architectes*

M. Mauro Poggia, Conseiller d'Etat en charge du Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS)

Animation musicale par la Fanfare Lèche Béton.

12h30 Cocktail dinatoire concocté par l'entreprise sociale Trajets

13h30 -17h30 Diverses animations à vivre, toutes générations confondues

- Atelier Dentelle avec Aline Morzier
- Atelier Points de croix avec Anne-Lise Morzier
- La lecture est à vous ! Livre itinérant, vous prenez, vous lisez, vous passez...
- Exposition sur l'histoire de l'ancienne Maison, conçue par le Groupe des Archives de Perly-Certoux
- Présentation de la Pompe Hippomobile de Perly-Certoux

17h - Concert de la Chorale intergénérationnelle de Perly-Certoux, en collaboration avec l'Ère des Belles



Le Centre de Vie Intergénérationnel se trouve au 300-302, route de St-Julien, à côté de la douane.

RENCONTRE AVEC LA POLICE

Une soirée qui a tenu ses promesses ! Mardi 17 octobre 2017, de nombreuses personnes ont répondu à l'invitation de la commune de venir à la rencontre des policiers qui œuvrent sur le territoire communal.

Polices cantonale et municipale sont donc venues parler de divers méfaits pouvant toucher des personnes souvent âgées, trop peu méfiantes, et donner les moyens de les prévenir. Lesquels moyens passent par une consigne simple : n'ouvrez pas votre porte si vous n'attendez personne, demandez qui se trouve derrière et renseignez-vous à la source pour vérifier le bien-fondé de la visite.

Une adresse e-mail a été donnée, destinée spécialement aux questions des seniors :

seniors@police.ge.ch, elle arrive directement sur la boîte d'emails de l'Officier de prévention de la police cantonale.

Enfin, en cas de besoin non-urgent, pour signaler un comportement suspect près de chez vous, vous pouvez contacter **la police cantonale, tél. 022 427 81 11, le poste de Carouge au tél. 022 427 66 00** ou **la police**



(A dte) M. le Conseiller administratif Christian Gorce, délégué à la sécurité, présidait la soirée.

Municipale de Plan-les-Ouates, qui intervient sur notre territoire, **au tél. 022 884 64 50.**

INFORMATIONS OFFICIELLES

RELAIS SOCIAL COMMUNAL : TEL. 022 721 02 66

Eprouvez-vous des difficultés dans la jungle des démarches administratives ? Connaissez-vous vos droits à des subsides et aides financières de l'Etat ? Eprouvez-vous des difficultés à gérer vos dépenses ?

Besoin d'aide ? Appelez le 022 721 02 66 !

La commune développe l'éventail des prestations sociales offertes à ses habitants en déléguant à une institution genevoise spécialisée et expérimentée la gestion des prestations dans le domaine du travail social.

Dans un environnement permettant d'assurer la discrétion souhaitée ou nécessaire selon les circonstances, les personnes attachées à ce service vous conseillent et vous accompagnent pour trouver des solutions à vos questions et problèmes. Elles vous appuient pour faire valoir vos droits à des prestations cantonales. Elles recherchent avec vous des solutions durables pour éviter ou réduire une situation d'endettement existante ou potentielle. Elles vous soutiennent pendant une période difficile de votre vie qui requiert écoute et conseils, y compris dans le cadre de démarches administratives. Si vous n'êtes pas mobile, une personne se déplacera pour vous rencontrer à votre domicile.

CIMETIERE – RENOUELEMENT DE CONCESSIONS

Les familles ayant des parents inhumés au cimetière de Perly-Certoux en 1997 sont informées que ces concessions arrivent à échéance le 31 décembre 2017.

Les personnes qui désirent les renouveler au faire relever les tombes sont priées d'adresser un courrier à la mairie d'ici à fin février 2018.

Les monuments et encadrements des tombes dont les concessions n'auront pas été renouvelées seront enlevés par la commune qui en prendra possession et en disposera, sauf demande écrite à la mairie. Les familles désirant les conserver sont priées de s'annoncer dans les mêmes délais.

DEMANDE DE CARTE D'IDENTITE

Le Conseil d'Etat a modifié le règlement sur les documents d'identité afin que les citoyens suisses **annoncent le vol, la perte ou la destruction de leur document d'identité uniquement à la police.**

Les personnes concernées n'auront ainsi plus à faire de déclaration au secteur des passeports de l'Office Cantonal de la Population (OCP). Elles devront toutefois continuer à se rendre à l'OCP pour la demande d'un passeport ou **auprès de leur commune, qui délivre seulement la carte d'identité**, munies de l'attestation émise par la police pour demande un document d'identité de remplacement.

Pièces à produire pour l'obtention d'une pièce d'identité :

- livret de famille ou certificat individuel d'état civil (datant de moins de 6 mois, à demander à sa commune d'origine)
- une photo récente (35 x 45 mm, noire ou couleur) de face, sans sourire, sans chapeau,
- permis d'établissement pour les Confédérés
- si nécessaire, attestation de police pour vol, perte, ou destruction

Les mineurs doivent se présenter en compagnie de leurs parents. Si l'un des parents ne peut se rendre à la mairie, une attestation d'autorisation datée et signée munie de la copie de la carte d'identité du parent absent doit être présentée lors de la demande.

Signature obligatoire dès 7 ans

Prix : 70.-- valable 10 ans pour un adulte

35.-- valable 5 ans pour un enfant

Commande d'un combi (carte d'identité et passeport) seulement à l'Office Cantonal de la Population
Route de Chancy 88 1213 Onex 022 546.46.66 www.geneve.ch/passeports
Combi adulte, valable 10 ans : CHF 158.-- Combi enfant, valables 5 ans : CHF 78.--

ENVIRONNEMENT 2017

DECHETS – LES PROCHAINES DATES

Prochaines levées des déchets

encombrants :

(Attention : pas de tuiles, plots en ciment, gravats de chantier dans ces levées de porte-à-porte).

Pneus : les déjanter.

Samedi 11 novembre



Prochaines levées de papiers et cartons :

(Uniquement à Certoux)

Mardi 14 novembre

Mardi 28 novembre



En dehors de ces dates, le vieux papier peut être déposé à la déchetterie communale.

Levée des déchets verts de jardin :

Chaque lundi après-midi



Levée des déchets de cuisine :

(uniquement à Perly)

Chaque jeudi dans la journée



Prochaines levées de verre :

(Uniquement à Certoux)

Mardi 28 novembre



En dehors de ces dates, le verre peut être déposé à la déchetterie communale.

Les levées au porte à porte sont effectuées le lendemain d'un jour férié

ESREC = ESpaces de RECupération pour les déchets non répertoriés dans notre déchetterie, gratuit pour les privés

ESREC du site de Châtillon
Rte d'Aire la Ville
1233 BERNEX
022.420.91.22

ESREC de la Praille
Av. de la Praille 47
1227 CAROUGE
022.388.11.99

NOUVEAUX HORAIRES DES LE 1^{er} NOVEMBRE 2017

- **Horaires de novembre à février**

Lundi : fermé

Mardi au vendredi : de 14h à 17h

Samedi et dimanche et jours fériés : de 10h à 17h

- **Horaires de mars à octobre**

Lundi : fermé

Mardi au vendredi : de 15h à 19h

Samedi et dimanche et jours fériés : de 10h à 17h

- **Seuls les lundis, le 25 décembre, le 1^{er} janvier sont des jours complètement fermés** ainsi que les fériés tombant sur des lundis (tel que Pentecôte).

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE

Afin de préserver la tranquillité du voisinage, les habitants sont tenus d'observer les horaires suivants d'ouverture de la déchetterie communale : **du lundi au vendredi : de 7h à 20h ; samedi, dimanche et jours fériés : de 9h à 18h. La déchetterie communale est fermée en dehors de ces horaires.**

De même, compte tenu de leur proximité avec des habitations, l'usage des écopoints doit également respecter la tranquillité du voisinage (notamment, éviter le débarras du verre le soir, le dimanche et les jours fériés).

Pour la satisfaction de tous, les espaces de collecte de déchets (écopoints et déchetterie) doivent rester propres.